

La réforme de l'internat nous interpelle sur notre mission d'enseignement

Nous entendions parler de la réforme du 3^e cycle des études médicales depuis plus de 10 ans. Après des phases de grand calme et des moments de tempête, il semble maintenant que le bateau, chargé de bonnes et de moins bonnes choses, achève sa traversée. Les principaux textes officiels sont à votre disposition sur [notre site](#).

Parmi les principaux points de la réforme (qui, il faut le dire, est plus conçue pour mettre en place la formation de milliers d'internes en Médecine générale, en Médecine d'urgence ou en Médecine gériatrique que pour les spécialités chirurgicales) on notera :

- une organisation basée sur les CHU et les (nouvelles) régions ;
- une durée de formation uniforme de 6 ans pour toutes les spécialités chirurgicales ;
- des interrogations sur la phase d'approfondissement, introduisant un statut « plus qu'interne » et « moins qu'assistant » ;
- une importance redonnée aux coordinations locale et régionale. Formellement, c'est un *véritable contrat d'apprentissage* qui sera passé entre la coordination locale et chaque interne à l'issue de la première année ;
- la volonté de former et d'évaluer par *compétences*. La compétence est beaucoup plus que la connaissance, il s'agit de la mise en œuvre, en situation, de connaissances, de capacités et de comportements. Évaluer les compétences, c'est aussi une compétence à développer pour nous. Cela fait d'ailleurs le pont avec le DPC dont le but est justement le maintien de celles-ci.

Pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, il faut aussi mettre en exergue une *reconnaissance sans précédent du rôle des Collèges*. Regroupés au sein d'une Coordination nationale des collèges d'enseignants en médecine (CNCEM), ils travaillent avec les sous-sections de CNU et les doyens. Les textes officiels renvoient pour définir les connaissances, les compétences et les critères d'agrément des stages aux « plateformes » des Collèges, distinguant ainsi sans ambiguïté leur place. Nous allons donc finalement définir nous-mêmes, avec une capacité d'adaptation permanente, sur nos outils numériques, ce qu'est notre métier et comment il faut se former pour pouvoir être autorisé à l'exercer.

Nous devons donc, en parallèle, mener à bien deux développements. De façon consensuelle, identique pour toutes les régions et adaptée aux évolutions de notre spécialité, définir les connaissances nécessaires (et mettre en place les outils de transmission de celles-ci), définir les compétences et leurs évaluations et adapter les modalités de formation en fonction de tout ceci. Il nous faut aussi faire évoluer les statuts du Collège (qui datent de 2004) afin qu'ils soient aussi proches que possible de ceux des autres Collèges d'enseignants et qu'ils nous permettent de remplir avec pertinence, pérennité et réussite ce premier processus capital.

La caractéristique d'un Collège est de regrouper des enseignants. C'est d'ailleurs par extension que le lieu physique où cet enseignement était dispensé est devenu un collège. Nos Collèges médicaux regroupent les enseignants par leur spécialité, telle que définie par une

section du CNU et un diplôme valant droit d'exercice : le DES, reflétant ainsi notre double aspect de professionnels du soins et d'universitaires. Les lieux d'enseignement sont surtout devenus numériques et virtuels, mais n'en sont pas moins réels et utiles.

Fidèle à notre principe de guichet unique représentant notre spécialité, le bureau du Collège de CTCV travaillera en pleine transparence avec la SFCTCV (et son comité pédagogique, structure de référence), avec les membres de notre sous-section 51-03 du CNU et avec les coordonnateurs locaux et régionaux du DES qui seront nommés par les doyens.

Le diplôme du Collège sera toujours obtenu, avec ses différentes options, à la suite de l'examen du Collège, qui sera plus sélectif et très important à avoir. Il est et sera nécessaire pour être membre de la SFCTCV, pour les chirurgiens exerçants en France. Nous le considérons comme requis pour une carrière hospitalière ou hospitalo-universitaire, voire même tout simplement une carrière. Il validera l'acquisition de la pleine autonomie et la maturité des compétences nécessaires, en phase avec les réalités de notre spécialité. En effet, nous ne sommes pas sans inquiétude sur les limites et les difficultés d'application de ces textes en chirurgie. Nous savons, bien sûr, que le DES monolithique, avec ses 6 ans prévus de formation et les nouvelles règles régissant durées et modalités du travail des internes, sera surtout le diplôme qui permettra à un jeune, apte (et autorisé) à être chirurgien « thoracique » (au sens américain, large, du terme) d'entrer dans la réalité d'une équipe où il recevra une formation sur-spécialisée post-internat, finalement proche d'un *fellowship* anglo-saxon. Il trouvera sa place dans ce groupe et plus globalement dans notre collectif en fonction des besoins de cette équipe, de ses affinités (et compétences !), et de l'évolution des structures de soins dans une organisation territoriale.

C'est donc bien le diplôme du Collège et ses options qui seront le vrai reflet des acquis d'une formation qui additionnera le DES (qui valide une formation homogène et globale de chirurgien thoracique et cardiovasculaire) et le post-internat plus spécifique qui débouchera sur une ou plusieurs de nos facettes d'activité, en perpétuelle évolution.

Nous devons tous nous approprier cette réforme. Certains de ses points restent encore flous, et notamment son accompagnement budgétaire. Nous devons néanmoins anticiper et en faire un tremplin nous permettant d'aller plus haut et plus loin dans l'excellence de notre formation et le développement de notre exercice.

Tous les membres du Collège de CTCV (donc tous les enseignants, au sens large du terme) seront convoqués à une journée de travail et d'échanges obligatoire dans la suite des Journées d'Automne, le samedi 9 décembre 2017. Nous ferons de cette journée, en nous aidant de ce qui se fait dans les autres Collèges français et les instances européennes, un moment privilégié au cours duquel se construira au mieux notre planning et nos méthodes de travail pour les années à venir. Nous aurons déjà bien commencé à mettre en place les groupes d'enseignants responsables et les modules d'enseignements, et nous viserons surtout les formations de phase d'approfondissement et de consolidation (capitales pour nous, et applicables à partir de 2018 et 2021 respectivement). Nous échangerons enfin sur les nouveaux statuts du Collège, qui auront été mis en ligne auparavant afin de les valider.

Pascal Dumont, Directeur du Collège

Bernard Kreitmann, Directeur-adjoint du Collège